

Sûreté Maritime

Formation de sensibilisation à la sûreté

(Section A-VI/6-1 de la Convention STCW 78 telle qu'amendée)

Population cible : Gens de mer

Durée : 6 heures

Objectifs

- Contribuer au renforcement de la sûreté maritime.
- Reconnaître les menaces pour la sûreté.
- Signaler un incident de sûreté.
- Participer aux procédures d'urgence et d'intervention liées à la sûreté.

Contenu

- Introduction.
- Historique.
- Menaces et contres mesures.
- Politique générale en matière de sûreté maritime internationale et des responsabilités des gouvernements, des compagnies et des personnes.
- Niveaux de sûreté maritime et de leur incidence sur les mesures et les procédures de sûreté à appliquer à bord du navire et dans les installations portuaires.
- Procédures de notification en matière de sûreté.